

Question écrite N° 3612**Politique interjurassienne de la jeunesse : où en est-on ?**

Magali Rohner (Verts)

Réponse du Gouvernement**1. Quelles sont les actions menées actuellement par la déléguée à la jeunesse en matière de promotion des droits des enfants et des droits politiques auprès des jeunes dans notre canton ?**

Pour rappel, la politique jeunesse est ancrée sur différents axes qui découlent de la loi sur la politique jeunesse (853.21 du 22 novembre 2006).

Promotion	1	Encouragement à la réalisation d'initiatives et d'activités par la jeunesse
	2	Promotion du dialogue entre la jeunesse et les collectivités publiques
	3	Participation
Soutien aux activités jeunesse	4	Coordination des acteurs jeunesse
	5	Développement de l'animation socioculturelle professionnelle
	6	Information/Sensibilisation de la population sur les prestations existantes
Prévention	7	Favorisation du bien-être physique et psychique de la jeunesse

L'axe de la promotion comprend des mesures d'encouragement à la jeunesse et la promotion des droits de l'enfant. Concrètement, en matière de droits de l'enfant et des droits politiques, la déléguée en fait la promotion via la plateforme "Oxyjeunes.ch" mais aussi au travers du "Prix Jeunesse Jura" qui a lieu chaque année et par la sensibilisation des acteurs jeunesse à l'importance de la participation, en assurant la promotion de ce que l'on appelle le "Réflexe jeunes". Ce credo est transversal à toute la politique jeunesse, se retrouve dans chaque mesure et permet finalement de promouvoir les droits de l'enfant, l'encouragement à la participation des jeunes à tous les niveaux de la société (politique, santé, culture etc.) au travers des projets imaginés et déployés. En cela, il n'y a pas un projet spécifique strictement dédié au droit des enfants et droits politiques auprès des jeunes mais de multiples axes et projets qui tendent à cette promotion.

La déléguée participe à ce titre au groupe de travail interpartis porté par le Bureau de l'égalité afin d'encourager la participation des jeunes femmes en politique.

Elle participe au comité de labellisation des communes en santé afin d'encourager l'évolution des politiques jeunesse communales et émet des recommandations. Elle est en lien étroit avec les communes et se tient à leur disposition en tout temps.

La dernière tentative de faire participer de jeunes écoliers à une action intercantonale pour la promotion des droits de l'enfant a toutefois échoué. La déléguée a fait la promotion d'un projet de mise en réseau de Terre des Hommes auprès du Service de l'enseignement qui n'a pas souhaité entrer en matière. Elle relaie également l'information de la FSPJ (Fédération suisse des parlements de jeunes) auprès des acteurs jeunesse. Chaque année, elle collabore avec la Chancellerie pour encourager les jeunes à se rendre à la session fédérale des jeunes à Berne.

2. Depuis sa nomination, quelles ont été ses actions en matière de promotion des droits de l'enfant et des droits politiques pour les jeunes dans notre canton ?

La déléguée interjurassienne à la jeunesse permet en tout temps d'assurer un travail de **coordination et de mise en réseau** des acteurs du terrain (exemple campagne de prévention "Santépsy" avec centres de jeunesse et la Fondation O2). La déléguée met en réseau les institutions et acteurs jeunesse qui eux-mêmes ont un contact direct avec les jeunes : par exemple, un projet est actuellement en cours avec le soutien de la Fondation O2, qui vise à émettre des recommandations des jeunes pour les jeunes. Le travail directement en lien avec les jeunes est assuré par les acteurs de terrain (Espaces jeunes par exemple) mandatés pour cela (organisation d'animations, sorties, ateliers).

Elle favorise la **formation** continue des professionnels sur différentes thématiques (par ex. formation T-Box destinée aux professionnels des crèches en collaboration avec le Bureau de l'intégration des étrangers pour toutes les questions liées à la gestion de la diversité, aux discriminations et à la participation).

Elle répond **aux questions techniques** relatives à la politique jeunesse et à l'encouragement de la jeunesse, aux consultations et intervient sur les questions de critères de labellisation, d'instruction des demandes de subventions. Elle émet des recommandations et informe sur les bonnes pratiques (par exemple pour les aspects de sécurité lors de colonies de vacances) d'aide aux jeunes (résultats étude Jura Jeunes 4.0), qui n'ont pas accès à un centre de jeunesse, à développer leurs projets ou à être réorientés.

Le travail **d'information aux jeunes et de sensibilisation** du grand public et des communes, à travers des campagnes de promotion/sensibilisation/information, mériterait d'être renforcé. Pour cela, et comme déjà évoqué lors de la prise de position sur la motion n°1407, l'engagement de ressources supplémentaires devrait alors être envisagé.

Depuis son entrée en fonction, la déléguée jeunesse a notamment réalisé:

- L'élaboration continue de la politique jeunesse qui poursuit les buts de promotion, de soutien aux activités jeunesse et de prévention en faveur de la jeunesse
- Le projet Jura jeunes 4.0 (identification des besoins de la jeunesse jurassienne)
- La plateforme "Oxyjeunes"
- Les prix "Jeunesse"
- Deux journées pour ta commune
- Le soutien à l'élaboration du projet d'animation itinérante et l'instruction du dossier
- Des subventions et soutiens apportés à différents projets réalisés par des jeunes et pour des jeunes
- La participation active à la labellisation "Communes en santé"
- La promotion du programme "Easyvote" (encouragement à la participation des jeunes à la politique)
- La promotion active du rôle des Espaces jeunes comme premiers lieux d'accueil

- La coordination de la mise en place d'un campus pour la démocratie
- Une exposition sur la santé mentale en collaboration avec la Fondation O2
- Une rencontre pour les associations de jeunesse et l'association Jura 24 (50 ans du plébiscite)
- La participation au Jury du projet: "La jeunesse débat"
- Le soutien de la formation ENSA auprès des acteurs jeunesse (premiers secours en santé mentale proposée par la Fondation O2)
- Un guide des bonnes pratiques dans le cadre de camps scolaires (aspects liés à la protection des jeunes)

Collaboration Jura et Jura bernois

La déléguée assume également des responsabilités interjurassiennes en faveur de la jeunesse. Le poste est donc complexe et se situe entre des niveaux différents (politiques et hiérarchiques) avec des injonctions et attentes différentes. La plupart des projets sont difficilement mutualisables. La politique jeunesse du Jura bernois consiste principalement à financer la brochure "Easyvote", à organiser la visite au Grand Conseil, à développer le cyber-parlement et assurer le subventionnement des projets jeunesse et les projets des acteurs jeunesse. Elle assure la coordination et la mise en réseau des acteurs jeunesse.

3. Quelles ont été les interventions, initiatives et propositions de la commission coordination en faveur de la jeunesse depuis le début de la présente législature ?

La commission ne s'étant pas réunie depuis le début de la nouvelle législature, aucune intervention/initiative/proposition n'a été effectuée (pour complément : voir les réponses de la question 4).

4. Combien de fois s'est réunie la commission depuis le début de la législature et de quand date sa dernière session ?

La commission n'a pas été réactivée en raison du changement de législature et de la pandémie liée au COVID. Le Service de l'action sociale a en effet réexaminé les nombreuses commissions dont il fait/faisait partie, contraint de prioriser ses activités en raison de ressources limitées. La reprise du dossier a permis au SAS de mener une réflexion portant sur les objectifs concrets de cette commission en vue de la rendre plus dynamique. Le dossier contenant la révision de l'ordonnance, ainsi qu'un nouvel arrêté de nomination sera soumis au Gouvernement prochainement. La commission servira notamment d'observatoire, pour collecter les informations des partenaires du terrain, pour formuler des propositions pour une politique jeunesse répondant aux besoins des jeunes.

5. Le financement interjurassien du poste de déléguée est-il encore possible au vu des dernières décisions du CJB ?

Le financement interjurassien du poste est réparti comme il suit : Canton du Jura: 50%; Canton de Berne: 33%; Communes du Jura bernois: 7%. Les décisions du CJB ne portent pas atteinte pour l'heure au financement du poste.

Delémont, le 28 mai 2024



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître